

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne-Marie Depoisier –
Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde
réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin (10_POS_227)**

1. PREAMBULE

Pour examiner cet objet, la commission s'est réunie le vendredi 13 juin 2025 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Laure Jatton, Aliette Rey-Marion, Eliane Desarzens (remplaçant Carine Carvalho) et de MM. John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Marc Morandi, Vincent Bonvin, sous la présidence de Sylvie Pittet Blanchette.

Mme Nathalie Jaccard, membre de la Commission de gestion, participait avec voix consultative. A relever que Mme Desarzens et M. Haury sont également actuellement membres de la COGES.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) était accompagnée de Mme Valérie Berset, cheffe du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE-DICIRH).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DICIRH explique que lorsqu'elle était députée, une petite nurserie à Morges avait été fermée par décision du Conseil d'Etat. Elle s'en était inquiétée, car, à cette époque, le dispositif d'accueil de jour des enfants n'était pas aussi généralisé qu'aujourd'hui. La Coges avait demandé au Conseil d'Etat comment il entendait répondre à cette demande de places d'accueil pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat.

Depuis l'eau a coulé sous les ponts, puisque la position du Conseil d'Etat veut que l'on ne ferme plus les crèches existantes, ce qui a pour corollaire qu'on dispose encore de deux crèches, Carambole et la Fourmi. Surtout, la politique généralisée de l'Etat est de favoriser l'accueil de jour de toute la population, et pas seulement son personnel, étant entendu, que lorsque qu'il est résident dans le canton, ledit personnel a un accès plus large qu'à l'époque, au dispositif d'accueil de jour des enfants.

La progression importante du nombre de places d'accueil de jour des enfants, l'augmentation du taux de couverture ainsi que de la contribution financière de l'Etat au dispositif font qu'on est passé en une quinzaine d'années de quelques millions de participation de l'Etat à pratiquement 100 millions au budget de l'année prochaine. Il s'agit d'une politique publique qui a connu une forte croissance, et qui tend à s'universaliser. C'est une stratégie générale de l'Etat et non plus une stratégie de l'Etat en tant qu'employeur. Etant entendu que l'Etat dispose encore de deux structures que sont Mosaïque et Carambole.

3. POSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La représentante de la COGES explique que celle-ci a pris note de cette réponse, qui paraît raisonnable et correspondre aux attentes formulées en son temps par Mme Depoisier. On comprend que l'Etat ne peut pas réserver des places uniquement à son personnel, et que d'une certaine manière, les places créées en grand nombre dans le canton, sont aussi accessibles au personnel de l'administration cantonale.

Un autre membre de la COGES salue cette politique publique car il estime que réserver l'argent de l'Etat pour développer des structures réservées au personnel de l'Etat aurait même pu poser des problèmes de privilèges.

4. DISCUSSION GENERALE

La cheffe du DICIRH ajoute qu'il convient que le dispositif soit de plus en plus universel. De ce point de vue, il peut être dangereux pour les familles de faire dépendre la structure de garde du travail. Avoir une indépendance entre la solution de garde et le contrat de travail est plus confortable pour les familles dans des situations de perte d'emploi notamment.

Une commissaire relève qu'il est parfois nécessaire d'aider proactivement à la conciliation avec la vie familiale. Elle donne l'exemple de l'EPFL qui offre ce privilège aux femmes professeures et pense également au métier d'infirmière.

Un commissaire observe par ailleurs que lorsqu'une personne est pendant six mois en recherche d'emploi, on pourrait considérer que l'activité de recherche d'emploi ne nécessite pas un plein temps et on peut admettre qu'une personne qui ne travaille plus peut s'occuper un peu plus de ses enfants qu'une personne qui travaille. Quitte à choisir, il relève qu'il y a quand même une certaine relation entre le travail et le besoin de places en crèche.

La cheffe du DICIRH relève que de nombreux employeurs offrent des places en crèches. Mais à la différence de l'Etat, c'est leur propre argent, et non celui des contribuables. La posture de l'universalité de l'accès est une préoccupation. Lorsqu'il y avait une très grande pénurie de place, cela plongeait un nombre important de personnes dans de graves difficultés. On n'est encore loin de l'absence de pénurie, de nombreuses familles sont encore confrontées à des difficultés de placement de leurs enfants. Raison pour laquelle il faut continuer à faire croître le dispositif. Ici il s'agit de la question de l'Etat de Vaud comme employeur : dès lors que le personnel de l'Etat est disséminé sur l'ensemble du canton, il semble préférable de favoriser l'ouverture de places de crèche sur l'ensemble du territoire pour qu'elles bénéficient largement au gens, employés ou non de l'Etat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Par douze voix pour, aucune voix contre et trois abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport.

Ecublens, le 15 octobre 2025

*La présidente :
Sylvie Pittet Blanchette*